



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Bilan des infractions et interpellations lors du réveillon sur les Champs-Élysée

Question écrite n° 11610

Texte de la question

M. Marc Chavent appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la décision d'annuler le concert du 31 décembre 2025 sur les Champs-Élysées pour des raisons de sécurité. Il apparaît essentiel à M. le député de disposer d'un bilan précis des incidents et infractions survenus sur l'avenue lors de la soirée du réveillon 2024/2025. Il lui demande de bien vouloir communiquer, pour la nuit du 31 décembre 2024, le nombre total de plaintes et d'interpellations pour violences, violences sexuelles, agressions et vols, ainsi que la répartition des auteurs identifiés selon leur sexe et leur tranche d'âge et leur statut légal ou leur situation vis-à-vis du droit de séjour, mais aussi le type d'infraction et le contexte (agression individuelle, agression en groupe, utilisation d'armes, etc.). M. le député lui demande également de préciser le nombre d'auteurs déjà connus des services de police ou de justice. Ces informations s'inscrivent dans le cadre du contrôle parlementaire des actions de l'État et permettent aux citoyens d'être correctement informés, afin qu'ils puissent apprécier en connaissance de cause les enjeux et les mesures prises en matière de sécurité lors des grands rassemblements publics.

Texte de la réponse

La décision d'annuler le concert initialement prévu le 31 décembre 2025 sur les Champs-Élysées a été motivée, non seulement par l'état de la menace nationale et internationale, particulièrement élevée et mobilisant les forces de l'ordre dans le cadre du plan Vigipirate rehaussé à son niveau sommital depuis le 24 mars 2024, mais aussi par l'attaque terroriste antisémite survenue au premier jour de célébration de Hanouka à Sydney en Australie, le dimanche 14 décembre 2025. Néanmoins, l'objectif n'était pas d'interdire toutes festivités pour la nouvelle année. Avec le concours de la préfecture de police, plus d'un million de personnes ont pu se réunir sur l'avenue des Champs-Élysées pour assister au feu d'artifice et fêter la nouvelle année. D'autres secteurs de la capitale comme le Trocadéro ou le Champs de mars ont également connu une occupation dense à l'instar des années précédentes. Pour encadrer les festivités, 10 000 policiers et gendarmes ont été mobilisés dans la capitale et en petite couronne, auxquels se sont ajoutés les militaires de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris, ceux de l'opération Sentinelle et les policiers municipaux de l'ensemble de l'agglomération parisienne. En outre, un dispositif renforcé a été déployé sur le secteur des Champs-Élysées où étaient prévus un « mapping vidéo » à 23h50 projeté sur l'Arc de Triomphe et un spectacle pyrotechnique à minuit. Par ailleurs, en prévision de cette soirée, le préfet de police a pris le 22 décembre 2025 plusieurs arrêtés. Le premier avait vocation à établir des périmètres de protection du 31 décembre 2025 à 15h00 au 1er janvier 2026 à 4h00, et comprenait diverses mesures de police. D'abord, il s'agissait de réglementer l'accès et la circulation des personnes et des véhicules à l'intérieur des périmètres, notamment en définissant des points d'accès. Ensuite, il s'agissait d'interdire le port, le transport et l'utilisation des artifices de divertissements, ainsi que la vente, l'introduction et la détention sans motif légitime de tous objets susceptibles de constituer une arme. Deux autres arrêtés ont été pris pour réglementer temporairement à Paris et en petite couronne, du 23 décembre 2025 au 2 janvier 2026, le transport et la distribution des articles pyrotechniques d'une part, et le transport et la distribution de carburant d'autre part. Conformément aux consignes de fermeté du ministre de l'intérieur qui supposaient beaucoup de réactivité et de mobilité, les forces de l'ordre sont intervenues immédiatement dès qu'étaient constatés des cas de violences ou de dégradations. Ainsi 505 personnes ont été interpellées (420 en 2024) sur l'ensemble du territoire et 403 placées en garde à vue (310 en 2024). À Paris 132 personnes ont été interpellées (contre 104

en 2024) parmi lesquelles 22 mineurs. Au titre des principaux motifs de garde à vue figurent les violences volontaires, les participations à un groupement en vue de commettre des violences ou dégradations, la détention de produits psychotropes et l'usage de stupéfiants. La préfecture de police a également saisi 480 bouteilles de protoxyde d'azote à cette occasion. Si l'on déplore une légère augmentation du nombre de véhicules incendiés sur le territoire national, avec 1 173 véhicules brûlés le 31 décembre 2025 contre 984 l'année précédente, ce phénomène a été maîtrisé au sein de la capitale où aucun incident de ce type n'a été à déplorer. Sur l'ensemble du territoire, 96 000 mortiers ont été saisis par la police et la gendarmerie pour éviter leur usage festif prohibé et/ou comme arme par destination contre les forces de l'ordre. Cet usage a, cette année encore, entraîné de nombreuses blessures graves. L'ensemble des forces de sécurité intérieure et de sécurité civile et des membres d'associations agréées de sécurité civile mobilisés pour réguler les débordements et les troubles à l'ordre public a ainsi fait montre d'une implication sans faille dans la gestion de la sécurisation de la nuit de la Saint-Sylvestre.

Données clés

Auteur : [M. Marc Chavent](#)

Circonscription : Ain (5^e circonscription) - Union des droites pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11610

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 décembre 2025](#), page 10028

Réponse publiée au JO le : [23 juin 2026](#), page 5746